

# FORMATION AGRICOLE ET HORTICOLE

FORMATION INITIALE

MARCHÉ DU TRAVAIL

FORMATION CONTINUE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Formation générale

DES

Formation professionnelle

DEP

Division

Production agricole

Grandes cultures  
DEP 5254

Production acéricole  
DEP 5256

Production animale  
DEP 5338

Production horticole  
DEP 5210

Division

Commercialisation et services – Horticulture ornementale

Arboriculture-élagage  
DEP 5079

Fleuristerie  
DEP 5173

Horticulture et jardinerie\*  
DEP 5288

Réalisation d'aménagements paysagers\*  
DEP 5320

Des passerelles DEP-DEC sont disponibles dans certains établissements d'enseignement collégial.

MÉTIERS ET PROFESSIONS POUR LESQUELS IL EXISTE UNE FORMATION INITIALE OU CONTINUE

Ouvrière, ouvrier en :

- grandes cultures
- production acéricole
- production bovine
- production horticole
- production laitière
- production porcine
- production serricole

Ouvrière, ouvrier en :

- arboriculture
- aménagement paysager
- fleuristerie
- jardinerie

Formation en établissement d'enseignement

AEP

Attestation d'études professionnelles (AEP)

- Élevage porcine
- Élevage de bétail laitier

Apprentissage en milieu de travail

Attestation ou certificat de qualification professionnelle

Normes professionnelles :

- ouvrière, ouvrier en aménagement paysager
- ouvrière, ouvrier en production laitière
- ouvrière, ouvrier en production porcine
- ouvrière, ouvrier serricole

Activités de perfectionnement

CRFA

Collectifs régionaux en formation agricole

Attestation des établissements d'enseignement / Attestation de participation

Formation en établissement d'enseignement

AEC

Attestation d'études collégiales

Exemple de programme :

- Gestion d'entreprises agricoles

Certificat universitaire

Exemples de programmes :

- Horticulture et gestion d'espaces verts
- Productions animales
- Sciences et technologie des aliments

- agronome
- architecte paysagiste
- ingénieure, ingénieur
- vétérinaire

- chercheure, chercheur
- enseignante, enseignant

Selon la formation choisie, certaines conditions d'admission s'appliquent.

\* Programme d'études offert aussi en anglais.

Reconnaissance des acquis et des compétences

Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

## ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Formation préuniversitaire

DEC

Formation technique

DEC

Division

Production agricole

Gestion et technologies d'entreprise agricole\*  
DEC 152.B0

Division

Commercialisation et services – Horticulture ornementale

Paysage et commercialisation en horticulture ornementale  
DEC 153.C0

Division

Services techniques agricoles

Technologie de la production horticole et de l'environnement  
DEC 153.B0

Division

Technologie des productions animales  
DEC 153.A0

Technologie du génie agromécanique  
DEC 153.D0

Division

Santé animale

Techniques de santé animale  
DEC 145.A0

Division

Autres

Techniques équines  
DEC 155.A0

Transformation alimentaire

Technologie des procédés et de la qualité des aliments  
DEC 154.A0

Des passerelles DEC-BAC sont disponibles dans certains établissements d'enseignement universitaire.

- entrepreneure, entrepreneur horticole
- gérante, gérant de ferme
- productrice, producteur agricole
- technicienne, technicien, technologue agricole

## ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Baccalauréat (1<sup>er</sup> cycle)

Agricultural and Environmental Sciences

Agroéconomie

Agronomie – Agronomie générale, Agronomie – Productions animales, Agronomie – Productions végétales, Agronomie – Sols et environnement

Architecture de paysage

Bioresource Engineering

Génie agroenvironnemental

Génie alimentaire

Médecine vétérinaire

Sciences et technologie des aliments

- agronome
- architecte paysagiste
- ingénieure, ingénieur
- vétérinaire

- chercheure, chercheur
- enseignante, enseignant

Certificat universitaire

Exemples de programmes :

- Horticulture et gestion d'espaces verts
- Productions animales
- Sciences et technologie des aliments

Maîtrise (2<sup>e</sup> cycle) et Doctorat (3<sup>e</sup> cycle)

Agricultural Economics

Agroéconomie

Animal Science

Architecture du paysage

Biologie végétale

Bioresource Engineering

Génie agroalimentaire

Microbiologie agricole

Natural Resource Sciences

Plant Science

Sciences animales

Sciences et technologie des aliments

Sciences vétérinaires

Sols et environnement

Mise à jour : février 2015

# LEXIQUE DES FILIÈRES DE FORMATION

## FORMATION INITIALE

## FORMATION CONTINUE

La formation initiale est l'ensemble de connaissances et de compétences que l'enseignement permet à une personne d'acquérir avant son entrée dans la vie active.

La formation continue regroupe un ensemble de processus d'apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus, considérés comme adultes, développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et ceux de la société.

### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

#### Formation générale

**DES**

**Diplôme d'études secondaires (DES)**  
**Diplôme ministériel**

Au secondaire, la formation générale est d'une durée de cinq ans, divisée en deux cycles. Le premier cycle, d'une durée de trois ans, permet aux élèves de consolider la formation reçue au primaire et de commencer à s'orienter sur le plan professionnel. À partir de la 3<sup>e</sup> secondaire, la formation générale s'enrichit de matières à option, comme les sciences, les arts, ainsi que de l'exploration de la formation professionnelle. À la fin du secondaire, les élèves obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES) qui leur donne accès aux études collégiales ou à la formation professionnelle.

#### Formation professionnelle

**DEP**

**Diplôme d'études professionnelles (DEP)**  
**Diplôme ministériel**

En formation professionnelle, les programmes préparent à l'exercice d'un métier spécialisé. Ils ont une durée qui varie de 600 à 1 800 heures, soit une à deux années d'études. Pour y accéder, il faut, selon le métier choisi, avoir réussi la troisième ou la quatrième année du secondaire. Les programmes d'études qui sont, pour la plupart, offerts dans les centres de formation professionnelle des commissions scolaires, conduisent au diplôme d'études professionnelles (DEP) et donnent accès au marché du travail. Il est également possible, en respectant certaines conditions, d'accéder à une formation collégiale technique.

#### Formation professionnelle

**ASP**

**Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)**  
**Diplôme ministériel**

En formation professionnelle, il est possible de se perfectionner ou de se spécialiser dans un métier donné. Pour accéder à cette formation, dont la durée varie de 450 à 1 200 heures, il faut avoir un diplôme d'études professionnelles ou posséder une expérience équivalente acquise sur le marché du travail. Ces programmes d'études sont offerts dans certains centres de formation professionnelle des commissions scolaires; ils conduisent à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et donnent accès au marché du travail.

#### Au secondaire

**AEP**

**Attestation d'études professionnelles (AEP)**  
**Diplôme d'établissement**

Cette attestation prépare à l'exercice d'un métier semi-spécialisé et a une durée qui varie de 240 à 720 heures, soit moins d'un an. Les programmes permettent d'exercer un métier principal, un métier connexe à un métier principal ou une spécialité. Pour y accéder, il faut satisfaire aux conditions particulières d'admission déterminées par la commission scolaire; il faut également avoir 18 ans et plus ou satisfaire aux normes d'admissibilité d'Emploi-Québec. Ces programmes conduisent à l'attestation d'études professionnelles (AEP) décernée par la commission scolaire et donnent accès au marché du travail.

#### Au collégial

**AEC**

**Attestation d'études collégiales (AEC)**  
**Diplôme d'établissement**

Les programmes de cette attestation sont définis localement par les établissements d'enseignement collégial en vue de répondre à divers besoins locaux en formation technique. Ils s'adressent particulièrement aux adultes qui désirent acquérir des compétences liées à une profession ou à un métier. Des conditions particulières d'admission s'appliquent à chaque attestation. L'attestation d'études collégiales (AEC) est décernée par l'établissement d'enseignement collégial et donne accès au marché du travail.

### ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

#### Formation préuniversitaire

**DEC**

**Diplôme d'études collégiales (DEC) pour des études préuniversitaires**  
**Diplôme ministériel**

La formation préuniversitaire est d'une durée de deux ans. Plusieurs programmes sont offerts, entre autres en Sciences humaines, Sciences de la nature, Arts et lettres, etc. À la fin de la formation préuniversitaire, les étudiantes et étudiants obtiennent un diplôme d'études collégiales (DEC) qui leur donne accès aux études universitaires.

#### Formation technique

**DEC**

**Diplôme d'études collégiales (DEC) pour des études techniques**  
**Diplôme ministériel**

Au collégial, les programmes d'études techniques ont une durée de trois ans et préparent à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Tous les programmes comportent une composante de formation générale incluant la langue maternelle, une langue seconde, la philosophie et l'éducation physique. Cette composante équivaut à environ une année de formation. Ces programmes d'études conduisent au diplôme d'études collégiales (DEC) en formation technique et donnent accès au marché du travail. Certaines universités reconnaissent la formation technique comme un préalable à des études universitaires.

#### Passerelles entre les programmes d'études professionnelles et techniques (DEP-DEC)

Les programmes d'études en formation professionnelle et technique sont offerts au sein de deux ordres d'enseignement: l'enseignement secondaire et l'enseignement collégial. Chacun d'eux a son cadre législatif et réglementaire, ses pratiques et sa culture.

Les deux ordres d'enseignement partagent une même préoccupation : assurer la continuité entre les deux. Plus précisément, on vise à mettre en place des passerelles entre les programmes d'études professionnelles et techniques. Ces passerelles sont des mesures qui facilitent le cheminement des élèves entre les programmes d'études. Elles contribuent à leur assurer une continuité dans leur formation en leur permettant d'éviter des détours inutiles. L'harmonisation des programmes d'études et les parcours de continuité de formation sont des types de passerelles mis en place.

#### L'harmonisation des programmes d'études

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle qui vise à réduire les chevauchements entre eux et à reconnaître les compétences déjà acquises.

#### Les parcours de continuité de formation

Les parcours de continuité de formation sont une mise en application d'une disposition réglementaire du Règlement sur le régime des études collégiales qui visent à permettre le passage le plus direct possible entre certains programmes d'études conduisant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) et d'autres programmes d'études qui mènent à un diplôme d'études collégiales (DEC). Ainsi, deux programmes d'études dans un même domaine peuvent constituer un parcours de continuité de formation si le projet est retenu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

#### Passerelles entre les programmes d'études techniques et universitaires

#### DEC-BAC\*

Le DEC-BAC a pour but d'arrimer certains programmes d'études de formation technique (DEC) avec un programme de premier cycle universitaire (BAC) dans le même domaine. Les principaux objectifs d'une entente DEC-BAC sont de reconnaître les compétences acquises au collégial, d'obtenir une plus grande cohérence dans la continuité des études et d'en réduire la durée. Le DEC-BAC, comme son nom l'indique, permet d'obtenir à la fois un diplôme d'études collégiales (DEC) et un baccalauréat (BAC), et d'accéder au marché du travail.

Par exemple, en agriculture, les programmes d'études techniques *Gestion et technologies d'entreprise agricole*, *Technologie de productions animales*, *Technologie de la production horticole et de l'environnement* et les programmes de baccalauréat *Agronomie* et *Agroéconomie* offerts à l'Université Laval sont des programmes DEC-BAC. À l'Université McGill, les ententes DEC-BAC visent, par exemple, le programme de baccalauréat universitaire *Agricultural and Environmental Sciences* et certains programmes d'études techniques en agriculture.

\* Baccalauréat

#### À l'université

#### Certificat universitaire

Un programme de certificat universitaire comporte entre 24 et 36 crédits d'activités de formation. En s'inscrivant à un certificat, plusieurs objectifs peuvent être poursuivis : acquérir une formation de base, acquérir des connaissances ou des compétences nouvelles en raison de l'évolution du domaine dans lequel un individu possède déjà une formation, dans un domaine connexe ou dans tout autre domaine, faciliter son entrée sur le marché du travail, contribuer à enrichir son activités professionnelle ou tout simplement enrichir sa culture et ses connaissances générales.

#### Activités de perfectionnement

**CRFA**

#### Collectifs régionaux en formation agricole

Le Plan de soutien en formation agricole (PSFA) est un mécanisme de concertation spécifique au milieu agricole. Il vise à réaliser l'arrimage entre les besoins de la clientèle agricole et l'offre de formation des établissements scolaires et des organismes de formation. Ainsi, les collectifs régionaux en formation agricole se consacrent au développement de la formation agricole pour la clientèle de leur région. Le PSFA tient compte des particularités du secteur agricole telles que la dispersion de la clientèle, la disponibilité réduite des productrices et producteurs agricoles à cause des exigences de la profession et la nécessité de valoriser la formation.

#### Reconnaissance des acquis et des compétences

La reconnaissance des acquis et des compétences est une démarche qui permet à l'adulte d'obtenir une reconnaissance officielle de ses compétences en fonction d'un programme d'études. Selon les objectifs poursuivis par l'adulte, cette démarche lui permet d'identifier les compétences maîtrisées et de faire état, s'il y a lieu, de la formation manquante à acquérir. Au terme du processus, la reconnaissance est inscrite dans un document officiel (bulletin, attestation, diplôme, etc.) attestant soit de l'ensemble des compétences propres à un programme d'études, soit d'une partie des composantes de ce programme d'études (unités ou crédits de formation).

#### Reconnaissance de l'expérience acquise en milieu de travail

#### RCMO

#### Certificat ou attestation de qualification professionnelle

La Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO) est un processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences acquises à travers les expériences de travail, qu'elles aient été rémunérées ou non. Cette évaluation des compétences s'appuie sur une norme professionnelle, qui définit les compétences requises pour exercer un métier donné. Elle mène à l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui atteste la maîtrise de toutes les compétences nécessaires pour exercer un métier donné. Une personne qui maîtrise une ou plusieurs compétences de la norme professionnelle reliée à son métier peut demander une attestation pour les compétences maîtrisées.

#### Stratégie d'apprentissage PAMT

#### Certificat ou attestation de qualification professionnelle

Le programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) est un processus structuré de développement et de reconnaissance des compétences adapté à l'exercice quotidien d'un métier puisqu'il se déroule principalement en milieu de travail. Il s'appuie sur la formule du compagnonnage par laquelle l'employeur ou un employé expérimenté désigné comme compagnon transmet son savoir-faire à un employé salarié nommé apprenti. Cette stratégie d'apprentissage s'appuie sur une norme professionnelle, qui définit les compétences requises pour exercer un métier donné. Elle conduit au certificat de qualification professionnelle du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui atteste la maîtrise de toutes les compétences nécessaires pour exercer un métier donné. Une personne en apprentissage qui maîtrise une ou plusieurs compétences de la norme professionnelle reliée à son métier peut demander une attestation pour les compétences maîtrisées.

### ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

#### Baccalauréat (1<sup>er</sup> cycle universitaire)

Le baccalauréat mène à un diplôme qui sanctionne les années d'études du 1<sup>er</sup> cycle universitaire. D'une durée de 3 à 4 ans selon le programme, il permet d'acquérir une part de connaissances spécialisées et de développer la capacité de travailler de façon autonome dans la discipline et dans un champ d'exercice. Le baccalauréat permet d'accéder au marché du travail ou de poursuivre ses études au deuxième cycle universitaire.

#### Maîtrise (2<sup>e</sup> cycle universitaire)

La maîtrise mène à un diplôme qui sanctionne les années d'études du 2<sup>e</sup> cycle universitaire. Les programmes, axés sur la recherche, exigent plus de connaissances spécialisées et d'autonomie intellectuelle que les cours du baccalauréat. L'apprentissage, qui permet d'affiner les méthodes de travail, se situe en grande partie à la fine pointe des progrès les plus récents dans la discipline et prépare l'accès au doctorat. La maîtrise permet également d'accéder au marché du travail.

#### Doctorat (3<sup>e</sup> cycle universitaire)

Le doctorat mène au diplôme qui sanctionne les années d'études du 3<sup>e</sup> cycle universitaire. Les programmes de doctorat prennent appui sur la recherche et les compétences acquises à la suite d'une maîtrise. Les programmes portent sur des sujets à la fine pointe des travaux et des progrès les plus récents dans la discipline. Ils permettent aux étudiants de poursuivre leurs études post-doctorales ou d'accéder au marché du travail.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Renseignements sur les programmes d'études et les établissements d'enseignement en formation professionnelle et technique  
<http://inforoutefpt.org>

Bureau de coopération interuniversitaire  
[www.crepuq.qc.ca](http://www.crepuq.qc.ca)

Renseignements sur le développement de la main-d'œuvre AGRICARrières  
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole  
[www.agricarrieres.qc.ca](http://www.agricarrieres.qc.ca)

Horticompétences  
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale – commercialisation et services  
<http://horticompétences.ca>

Collectifs régionaux en formation agricole  
<http://www.formationagricole.com>

Cette publication a été réalisée en collaboration avec les partenaires de la Table de concertation en agriculture et mise à jour en février 2015.